

L'INDEMNISATION DES VICTIMES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il y a plus de trois semaines que le ministre de la Justice étudie le rapport Cooper. Si ce rapport confirmait les allégations reliant directement le gouvernement canadien aux expériences de lavage de cerveau de la CIA, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien offrira aux victimes une indemnisation complète et adéquate?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il me semble que la députée fait des suppositions. Aucune preuve à cet effet n'a encore été produite devant la Chambre.

Je ne puis que répéter que le ministre étudie le rapport. Il nous fera part en temps voulu de ses conclusions lorsqu'il en aura terminé l'étude.

LA TENEUR DU RAPPORT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, voilà plus de trois semaines que le ministre a le rapport en sa possession. Il est bien évident qu'il peut le déposer. Si le rapport Cooper confirmait les affirmations des journaux, lesquelles n'ont pas été démenties par le gouvernement, ce dernier offrirait-il une indemnisation complète et adéquate au lieu de forcer les Canadiens à chercher à obtenir justice par le truchement des tribunaux américains?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il me semble que la députée vient de répéter sa question initiale. Je soutiens qu'elle est purement hypothétique. Nous devons attendre que soit terminé l'examen du rapport et que le ministre de la Justice nous ait présenté ses conclusions.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il n'est pas sans savoir qu'en septembre dernier, le gouvernement a promis de faire construire un brise-glace polaire de catégorie 8, pour rassurer les Canadiens soucieux de voir le Canada affirmer sa souveraineté dans l'Arctique. Quand une offre sera-t-elle acceptée, afin que les travailleurs entreprennent la construction de ce brise-glace polaire de catégorie 8?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je puis seulement dire que la question est à l'étude en ce moment au conseil des ministres. Je suis sûr que le député est ravi des progrès que nous faisons.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Je ne suis pas encore ravi. L'étude de la question s'étire sur trop de mois, et j'attends toujours des garanties.

LE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le ministre voudrait-il nous donner l'assurance, à nous et

Questions orales

à tous les Canadiens, qu'il trouvera l'argent nécessaire à ce projet, afin que ce navire, et non pas seulement l'adoption de projets de loi par les Communes, soit notre moyen de défendre notre souveraineté dans l'Arctique?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, les projets d'envergure exigent de longues délibérations. Comme le suggère mon collègue, je donne au député l'assurance que le gouvernement ne laissera pas ce projet se prendre dans les glaces.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LE PROJET DE VENDRE TELEGLOBE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, Teleglobe est une société de la Couronne, une société de pointe très rentable et très bien gérée; c'est un véritable joyau, et pourtant le ministre essaie de la vendre au plus offrant. Le ministre va-t-il essayer de protéger cette entreprise située à Montréal en nous assurant que seules les offres d'achat d'entreprises canadiennes s'engageant à maintenir les installations de Montréal seront examinées?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, cette question est très semblable à d'autres questions qui ont déjà été posées. J'ai toujours dit que nous examinerions les offres des Canadiens et nous prévoyons qu'après la privatisation, la majorité des actions appartiendront à des Canadiens.

● (1500)

Mme Finestone: Monsieur le Président, il n'a pas répondu à la question sur les entreprises situées à Montréal.

[Français]

LE MONOPOLE DE TÉLÉGLOBE SUR LES COMMUNICATIONS INTERNATIONALES DU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Est-ce que le ministre, pendant qu'il entreprend ces mises aux enchères improvisées, peut nous assurer que dans ces négociations il s'assure aussi du maintien du monopole de Téléglobe sur les communications internationales du Canada d'une façon continue et permanente et à Montréal?

[Traduction]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, il a toujours été question qu'après la privatisation le siège social de Teleglobe reste à Montréal. Pour répondre à l'essentiel de la question de la députée, je lui certifie qu'après la privatisation Teleglobe restera une entité qui deviendra, espérons-le, de plus en plus active dans le secteur où elle s'est distinguée jusqu'à présent.